

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-056 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

Objet : **Lutte contre les inondations**
 Commune de SAINT-LEGER

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'étude menée en vue de la mise en place d'une action pilote de lutte contre les inondations et contre l'érosion sur le territoire de la Commune de SAINT-LEGER.

Monsieur le Président précise que cette opération est répertoriée comme action pilote au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée.

Monsieur le Président présente le tableau de financement de cette opération qui se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	175 500 €	Agence de l'Eau Artois Picardie	120 750 €	50 %
Acquisitions foncières	13 000 €	Conseil Général	72 450 €	30 %

Bureau d'Etudes	26 000 €	Conseil Régional		
Indemnités aux agriculteurs	18 000 €	FEDER		
Frais d'acte	4 000 €	Fonds propres	48 300 €	20 %
Géomètre	5 000 €			
Coût total de l'opération	241 500 €	Total	241 500 €	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter auprès des différents partenaires institutionnels les subventions maximales sur l'ensemble de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'opération pilote de lutte contre l'érosion et contre les inondations inscrite dans le S.A.G.E. de la Sensée, au droit du territoire de la commune de SAINT-LEGER,
- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- de solliciter auprès des différents partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Général...) le montant maximum de subventions sur ce dossier,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2014 de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 Mars 2014 et transmission
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

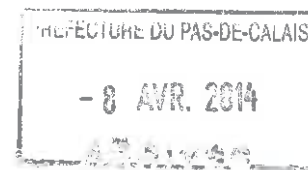
Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.



2014-056- 14/03/2014

Lutte contre les inondations